



Recommandations pour le renforcement de l'interface science-politique

(résumé analytique)

Mai 2018



Œuvrons pour une Méditerranée durable,
prenons soins de notre avenir.



Au cours des dernières décennies d'élaboration de politiques européennes, un consensus s'est peu à peu dégagé sur la nécessité d'accorder les violons de la science et de la politique, et de combler l'écart entre la communauté scientifique et la société s'il est question, véritablement, de construire une société européenne efficace, démocratique, fondée sur la connaissance.

Au sein de l'Union, acteurs et décideurs se rejoignent sur le fait que les informations et les connaissances produites par les nombreux projets de recherche financés par les fonds européens doivent pouvoir être adaptées et répondre aux besoins en connaissance des différentes étapes du cycle décisionnel politique, et être suffisamment exploitées. C'est ce vers quoi tendent précisément les projets dont on dit qu'ils sont à la croisée des sciences et des politiques (en version abrégée, les « projets science-politique »).

Le présent rapport d'étude a été produit dans le cadre du projet SWIM-H2020 SM¹ financé par l'Union européenne. Il a vocation à présenter les résultats d'une étude théorique qui avait pour objet de déterminer quels sont les besoins en renforcement de l'interface recherche-politique-pratique, pour, à terme, arriver à une interaction accrue entre les efforts déployés pour dépolluer la Méditerranée et les constats, conclusions et pistes clés des projets de recherche pertinents financés par l'Union européenne.

Ainsi, et plus précisément, les résultats de cette étude contribuent :

- à la connaissance des conclusions et pistes de travaux de recherche qui pourraient alimenter les politiques et les pratiques essentielles en matière de gestion de l'eau et de la prévention et de la réduction de la pollution marine en Méditerranée ;
- à une meilleure interaction entre travaux de recherche et travaux d'élaboration et d'actualisation des politiques, ce qui va soutenir directement la composante Recherche de l'Initiative H2020 pour une Méditerranée plus propre d'ici 2020, et également le travail de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE/PAM) et de l'Union pour la Méditerranée (UpM).

Dans le cadre de cette étude, il a été procédé à une sélection rigoureuse des plus importants constats, conclusions et pistes résultant des travaux de recherche et d'innovation, d'une part, et des connaissances produites, d'autre part², suivie d'un double exercice d'examen et d'analyse. Pour plus d'informations sur la méthodologie retenue, les critères de sélection, les études de cas,

¹ Sustainable Water Integrated Management and Horizon 2020 Support Mechanism – Mécanisme de soutien du Programme sur la Gestion Intégrée et Durable de l'Eau et de l'Initiative Horizon 2020 (2016-2019). Ce programme de soutien technique régional a pour objet de contribuer à une pollution marine réduite et un usage plus durable des faibles ressources en eau de la Méditerranée, avec une focalisation sur les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, [Syrie] et Tunisie). Le présent élément livrable a été élaboré par l'un des membres du consortium, à savoir MIO-ECSDE, fédération de 127 ONG méditerranéennes pour l'environnement et le développement durable (www.mio-ecsde.org).

² Programme-cadre pour la recherche et l'innovation financé par l'Union européenne (https://ec.europa.eu/info/research-and-innovation_fr) ; Initiative éco-innovation financée au titre du Programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise (http://ec.europa.eu/environment/eco-innovation/discover/programme/index_en.htm) ; projets financés par le programme de financement pour la conservation de la nature et la biodiversité, LIFE (2014-2020) (ec.europa.eu/environment/life/funding/lifepius.htm) ; projets IEV-CTFMED (<http://www.enpicbmed.eu/fr/projects>) ; projets INTERREG MED (<https://www.interreg-med.eu/fr/>) ; programme IPA Adriatic CBC (www.ipadriaticcbc.eu).



etc. nous vous invitons à vous reporter à [la version intégrale du rapport d'étude](#).

Principales **recommandations** tirées de cette étude :

Améliorer les appels à propositions, la conception et la mise en œuvre des projets science-politique européens

1. La conception de projets de recherche destinés à alimenter le processus d'élaboration et/ou d'actualisation des politiques doit impérativement reposer sur une démarche équilibrée, pluridisciplinaire, qui fasse appel à des chercheuses et chercheurs des sciences humaines (par exemple, sociologie), des sciences naturelles, des sciences dures/ techniques et des sciences appliquées. En outre, les critères de sélection doivent prévoir des **dispositions visant l'inclusion du projet au sein de membres de consortiums, au sein de partenaires possédant une expertise et des compétences éprouvées en matière de politiques publiques**, notamment pour la traduction et l'intégration des connaissances dans ces politiques, et pour la promotion active, l'application et le suivi de ces politiques. Ces acteurs experts et compétents en politiques publiques sont, par exemple, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales, y compris les syndicats, qui ont inscrit depuis longtemps à leur agenda, dans leurs missions et pratiques, le renforcement de l'interface entre les sciences et les politiques publiques. Ils sont d'une aide précieuse s'agissant de cadrer et de traiter le contexte politique plus large du projet. Ils sont souvent très bien équipés pour aider (i) à identifier les questions à considérer par les chercheurs, (ii) à contextualiser et à communiquer efficacement sur les nouveaux éléments probants et de connaissance vers leur incorporation dans le processus d'élaboration des politiques par les communautés.
2. **Une bonne coordination de projet exige des compétences combinées** s'agissant : (i) du domaine environnemental dans lequel travaille le projet, (ii) du contexte politique de l'échelon stratégique, et (iii) de la conduite de projet. Par conséquent, il conviendra d'évaluer soigneusement et de manière approfondie le profil de l'institution coordinatrice, et de tenir compte également des qualités personnelles du coordinateur ou de la coordinatrice de projet proposé(e).
3. Pour garantir le transfert des connaissances du projet au processus d'élaboration et décisionnel politique, les appels à propositions doivent veiller à souligner que chaque proposition devra obligatoirement prévoir la production d'une **stratégie de communication à finalité politique**. Et que cette stratégie, reprise dans un document distinct, servira de référentiel précieux à l'ensemble des partenaires, les aidera à maîtriser les principes et outils indispensables à offrir un conseil opportun et pertinent aux responsables de l'élaboration des politiques et aux décideurs politiques. Elle comprendra des directives sur la manière de communiquer sur les méthodologies mises en œuvre dans le cadre du projet, sur les constats, les conclusions, les pistes, et sur les connaissances qui en sont retirées, en apportant des informations claires et équilibrées sur l'enjeu environnemental objet du projet. La stratégie de communication à finalité politique **définira précisément le public visé et des outils sur mesure pour communiquer avec lui**.
4. Toutes les connaissances produites dans le cadre du projet et qui ont une pertinence dans une perspective de politiques publiques devront s'accompagner d'une **description du**



cheminement/ du processus par lequel elles ont été acquises/ produites afin d'en étayer l'interprétation correcte et d'assurer la transparence et la crédibilité de leur formulation.

5. Les partenariats pluridisciplinaires demandent généralement beaucoup de temps pour évoluer et devenir un véritable groupe de travail, uni, partageant la même vision, les mêmes aspirations. À cet égard, **la durée des projets stratégiques, destinés à avoir un impact sur l'interface science-politique, doit être adéquate**. Dans l'idéal, il conviendra d'envisager des projets d'une durée de cinq ans.
6. Étant donné que la plupart des projets stratégiques axés sur la pertinence politique formulent inévitablement leurs recommandations en matière de politiques publiques vers la fin de la vie du projet, il importera de prévoir **des délais et des ressources adéquates pour la dissémination des résultats du projet liés aux politiques**, en consacrant le temps voulu à la composante du projet qui relève de la stratégie de communication à finalité politique.
7. Dans un effort de renforcement de l'interface science-politique à l'échelle du projet, les projets de recherche se voient de plus en plus imposer de mettre en place un dispositif de gouvernance de projet (par exemple, sous la forme d'un comité de pilotage ou d'un conseil consultatif) qui comprenne des acteurs de l'élaboration des politiques publiques. Il **conviendra d'imaginer et de prévoir, dans le cadre des réunions du dispositif de gouvernance**, des interactions constructives, qui aillent au-delà des questions administratives standards inhérentes à tout projet, par exemple sous la forme de **courtes sessions dédiées à l'interface science-politique**, afin de faciliter l'implication directe, et dès le départ, des acteurs chargés de l'élaboration des politiques dans un véritable pilotage des activités du projet, ce qui leur permettra également d'offrir conseils et orientations stratégiques en matière de politiques.
8. Tous les projets sont tenus de produire un rapport de synthèse à la fin de la durée de vie du projet et, dans certains cas, un rapport de synthèse destiné à être publié. Les projets science-politique sont également tenus de remettre un bref **rapport de synthèse qui fasse un bilan critique des réalisations du projet en matière de pertinence et d'impact politiques**. Cela afin de permettre aux décideurs politiques de retirer des enseignements précieux des résultats pertinents du projet en matière d'élaboration/ d'actualisation des politiques, et de capitaliser sur ces résultats.
9. Les responsables de projets au sein des institutions de l'Union européenne (ou autres mécanismes de contrôle en place) doivent avoir des connaissances et savoir-faire adéquats, **non seulement pour suivre la prestation opérationnelle des produits attendus du projet, mais également pour examiner, de manière objective et critique, la qualité des projets**, notamment s'agissant de la pertinence et de la contribution de ces produits aux politiques et au processus décisionnel.
10. Sur le modèle du manuel de communication et de visibilité applicable aux actions extérieures de l'UE, **il conviendrait que la Commission européenne produise un manuel énonçant les conditions et les lignes directrices applicables à la conception et à la mise en œuvre d'interactions science-politique constructives dans le cadres des projets de recherche soutenus par l'Union européenne**. Ce manuel devrait traiter l'ensemble des questions liées à l'interface science-politique, et apporter des orientations sur la manière de préparer des notes de politique/ fiches d'orientation politique et autres documents de politique



pertinents, sur la manière d'organiser des conférences et autres événements destinés aux décideurs politiques et aux responsables de l'élaboration des politiques, fournir des conseils en matière de présentation, et de mise en valeur, des activités et des résultats des projets, de manière à accroître leurs chances d'être appliqués, en matière de conception d'interactions véritablement participatives entre la science, la politique, et la société, vers le développement de nouvelles connaissances (processus de « cocréation »), etc.

Renforcer l'accès aux produits et aux résultats des projets science-politique

11. Chaque projet financé par l'Union européenne dispose généralement de son propre site Internet. Il conviendra de veiller à la mise en place, et en œuvre, de mesures pour garantir que ces sites soient mis à jour, attractifs et faciles à utiliser par les décideurs politiques et les responsables de l'élaboration des politiques.
12. Outre les sites Internet des projets, les décideurs politiques et responsables de l'élaboration des politiques doivent pouvoir avoir accès aux résultats et aux connaissances produits qui sont pertinents en matière de politiques, par le biais de **bases de données centralisées en ligne, faciles à utiliser et à jour**, qui collectent et mettent en ligne de manière systématique les principaux résultats, conclusions et produits des projets. Cet élément est important pour la viabilité générale de l'impact de ce type de projets.
13. Les principales difficultés rencontrées par les décideurs politiques et les responsables de l'élaboration des politiques publiques s'agissant de l'accès à l'information sont les suivantes : trop d'informations par rapport au temps dont ils disposent pour trouver ce dont ils ont besoin, informations insuffisamment mises en avant et/ou alertes informationnelles insuffisantes, voire informations peu claires. En réponse à ces difficultés, il conviendra que les bases de données centralisées évoquées au point 12 ci-dessus contiennent des **modules intégrés aux pages en ligne ou modules intelligents complémentaires** pour rendre plus facile et plus rapide l'accès à des résultats et produits bien articulés et mis en avant.
14. Les projets science-politique devraient être tenus à une obligation de **partage de leurs données**, soit sur les plateformes européennes existantes de partage de données, soit en les publiant dans des revues scientifiques spécialisées approuvées par des pairs, **dans le cadre du calendrier, réaliste mais serré, des projets** (par exemple, dans l'année suivant l'achèvement du projet au plus tard).

Faire en sorte que l'interface science-politique soit davantage adaptée à l'usage prévu

15. L'un des défis majeurs au niveau de l'interface science-politique est le volume, la complexité et la rapidité croissantes des données produites, cela en raison des avancées technologiques en matière de séquençage et de compilation. Le traitement de ces données, et leur transformation en informations utiles, passent par des outils d'analyse de données sophistiqués. Les plateformes de partage de données européennes (par exemple, le réseau Eionet de l'AEE) ont été conçues spécifiquement pour traiter et convertir des données en informations exhaustives, adaptées à l'usage prévu, destinées à alimenter les différentes étapes du cycle politique. Par conséquent, les **projets science-politique doivent être tenus à l'obligation de partager leurs données sur ces plateformes.**



16. Les appels d'offres et à propositions de recherche doivent correspondre précisément aux besoins politiques. Cela pourrait être facilité en a) créant un **dispositif ayant vocation à faire un bilan périodique fréquent des besoins en recherche**, qui appuierait la programmation des appels à propositions, b) renforçant les **échanges des institutions concernées**, par exemple, des directions générales de la Commission européenne, pour mieux intégrer les besoins politiques aux appels d'offres et à propositions de recherche, et « injecter » de manière plus judicieuse les résultats de la recherche et de l'innovation dans la formulation des politiques.
17. De **nouveaux mécanismes de dialogue** ont été mis au point pour permettre aux projets de recherche et aux acteurs politiques d'interagir davantage, de mieux connaître le contexte politique stratégique des projets, et de définir conjointement les manières dont les données factuelles et les résultats et conclusions des travaux de recherche peuvent être incorporés dans le processus de gestion³. Les structures existantes pourraient héberger des « **pôles science-politique** », qui accueilleraient les réseaux scientifiques et les décideurs politiques, pour assurer que les flux d'informations et de connaissances soient à double-sens.

Des opérations de recueil, de gestion et de partage des données plus efficaces

18. Pour garantir que les données produites par les projets de recherche soient comparables, accessibles et adaptées à l'usage prévu, **il conviendra d'élaborer des lignes directrices générales applicables au recueil, à la gestion et au partage des données. Ces lignes directrices devront être alignées sur celles qui sont déjà utilisées par les agences européennes** (par exemple, l'AEE, Eurostat, CCR/JRC, Eionet, etc.), les initiatives européennes et internationales clés (par exemple, SEIS, INSPIRE, Eye on Earth, etc.), les normes communes, les règles et conditions applicables à la production de données et de métadonnées. Il conviendra de définir précisément la propriété et le calendrier des données partagées dans le domaine public, de sorte que les données produites dans le cadre des projets de recherche financés par l'Union européenne soient immédiatement accessibles aux fins de l'élaboration/ de l'actualisation des politiques européennes.
19. Aujourd'hui, il semblerait que chaque projet science-politique développe un système d'information géographique (SIG) pour mettre à disposition ses données. Résultat : une nuée de SIG incompatibles les uns avec les autres, impossibles à connecter et/ou à intégrer. Il conviendra d'incorporer des **consignes dans chaque appel à propositions s'agissant des bases de données de type SIG existantes (par exemple, EMODNet) à utiliser par les projets pour partager les données qu'ils produisent**, plutôt que d'en construire de nouvelles.

Renforcer la communication entre la science et la politique

20. Plusieurs projets science-politique prévoient des activités de développement des capacités des décideurs politiques et des responsables de l'élaboration des politiques. Il y aurait également une valeur ajoutée à ce que les appels à propositions encouragent les auteurs de propositions à prévoir, dans la conception de leur projet, des activités visant le développement

³ Un exemple d'un tel mécanisme multipartite est la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans l'Union européenne.



des capacités des partenaires à communiquer sur les résultats et conclusions des travaux de recherche d'une manière qui soit pertinente dans une perspective d'application au processus d'élaboration / d'actualisation des politiques.